

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU
RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU PROSPECTUS**

ET

Junex Inc.

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus simplifié provisoire de l'émetteur susmentionné en date du 20 octobre 2006 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de l'*Ontario* et du *Québec*, .

Fait à Montréal, le 20 octobre 2006.

L'Autorité des marchés financiers,

(s) Louis Auger

Louis Auger

Chef du Service du financement des sociétés

Numéro du projet SEDAR : 1004372

DÉCISION N° : 2006-MC-2708

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1004372

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

Junex Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 20 octobre 2006.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 20 octobre 2006

Date du visa

(s) Louis Auger

Louis Auger
Chef du Service du financement des
sociétés

/ast